

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIÉ

COMMUNE DE MONATELÉ

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Décision Municipale N° 026/DM/CM/SG/SIGAMP/2025

Portant attribution d'une Lettre-Commande relative à l'autorisation de gré à gré N°04388-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEEC/NC DU 05 JUIN 2025, pour la construction de trois bacs à ordures dans le centre-ville de Monatélé, dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELÉ,

Vu La Constitution ;

Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N° 018/PM/ 2018 du 18 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/ 480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Monsieur SIMOU KAMSU Patrick au poste de Préfet de la Lékié ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 20212 relative à la Passation et au Contrôle de L'exécution des Marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°000242/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Vu la Circulaire n° 00000001/MINFI/CAB du 04 janvier 2025 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Etablissements Publics, Administratifs, des Collectivités territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2025 :

Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics

Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatélé ;

Vu la Décision Municipale N°018/DM/CM/SG/2025 DU 26 JUIN 2025, portant création d'une Commission ad hoc pour l'examen des offres des Soumissionnaires ;

Vu le dossier de Consultation des Entreprises : N° 013/DCE/COMMUNE-MONAT/CIPM/2025 ; du 16 juin 2025

Vu les propositions d'attribution de la Commission ad hoc du 27 juin 2025 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er}: Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire de la Lettre-Commande relatives au dossier de Consultation des Entreprises :

N° 013/DCE/COMMUNE-MONAT/CIPM/2025 ; du 16 JUIN 2025, relatif aux travaux de construction de trois bacs à ordures dans le centre –ville de Monatélé, Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC (F CFA)	Délai d'exécution
Construction de trois bacs à ordures	ETS PRESTIGE PLUS	9 000 000 10 000 000	120 jours

Article 2 : L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attaché avec le Service Technique de la Commune de Monatélé pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatélé, le 11.07.2025

Le Maire, Autorité Contractante.



Ampliations :

- ARMP/CE/YDE
- PDT CIPM
- DDEPAT/L
- DDMAP/Lékié
- DDDDEVEL/L
- DDMINTP/L
- Entreprise
- Archives/affichage